



GIANLUCA SORRENTINO,
CHERCHEUR, INSTITUT DES
SCIENCES DU SPORT, UNIL

Sport-Etude

Charles III et la régulation du football anglais

L'Angleterre, reconnue comme la nation phare du football mondial et berceau du championnat national le plus prestigieux de la planète, est-elle tellement en avance sur les autres pays qu'elle pourrait envisager l'adoption d'une loi soutenant les clubs des divisions inférieures même au détriment d'une nouvelle augmentation de la valeur de la Premier League? Le débat s'enflamme outre-Manche, quelques mois après que le nouveau roi

Charles III a inclus le football dans son premier discours à Westminster.

A l'ère de la multipropriété de clubs, avec des entités centralisées qui en détiennent plusieurs, souvent dans des pays différents, le nouveau souverain a rappelé l'importance de disposer d'une législation pour assurer l'avenir des clubs au bénéfice des communautés et de leurs supporters. Une prise de position qui s'inscrit dans le prolongement des événements qui ont marqué le lancement (finalement avorté) de la European Super League en 2021.

A cette époque, le gouvernement britannique, alors dirigé par Boris Johnson, se rangea du côté des supporters manifestant avec véhémence contre la décision des six meilleurs clubs anglais de participer à cette nouvelle compétition, jugée trop éloignée de leurs valeurs. En février, le gouvernement a ensuite rédigé le «White Paper», ou livre blanc du football anglais, qui a abouti à la création d'un organisme de régulation indépendant du secteur (IREF, pour Independent Regulator for English Football). Ce dernier aura pour tâche de superviser, avec une dili-

gence accrue, les comptes et les finances des clubs, de la première à la cinquième division du pays, avec des champs d'interventions clairement identifiés tels que les ressources financières, la propriété des clubs, les intérêts des supporters et les compétitions approuvées.

Si le but premier de la démarche est de réduire le fossé entre les clubs de l'élite et les divisions inférieures, il est aussi question d'assurer à des délégations de supporters de pouvoir participer aux décisions qui affectent l'histoire de leur club, comme c'est le cas pour les changements d'armoiries ou de couleurs, et cela afin de conjurer les éventuels souhaits fantasques de nouveaux propriétaires.

Dans les hautes instances, on craint que l'introduction d'un nouveau code de gouvernance et la nomination d'un organisme indépendant nommé par le gouvernement ne viennent réduire l'attrait de la Premier League pour les propriétaires actuels et futurs. Ces réflexions s'inscrivent dans une période où des clubs historiques tels qu'Everton, Chelsea ou Manchester City tombent sous le coup d'enquêtes pour des infractions

financières. Les «Bleus» de Liverpool ont déjà été sanctionnés sportivement tandis que les deux autres clubs devraient être fixés d'ici à 2025.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement anglais intervient de manière éminemment politique et stratégique dans la gouvernance du football. Bien que dans un autre contexte, cette manœuvre ne soit pas sans rappeler l'action de Margaret Thatcher, alors qu'elle était première ministre au milieu des années 1980, sur la question du hooliganisme. Alors que les titres de la presse évoquaient «une maladie anglaise» gangrenant le football, elle n'hésita pas à définir les fauteurs de troubles comme des «ennemis intérieurs de la Grande-Bretagne» et à comparer la gravité de leur menace à celle des mineurs en grève dans les rues du royaume.

Face à des phénomènes perçus comme des dysfonctionnements sociaux ou autres dérives marchandes, la réponse du politique tend à la création d'organes tels le «cabinet de guerre» qui fut instauré par la Dame de fer. Une manœuvre habile qui parvint à faire travailler ensemble

gouvernement, forces de police et clubs, même si elle a abouti à des mesures considérées comme répressives et liberticides au milieu des années 1980.

Il est donc question d'instruments tels que le White Paper ou l'IREF aujourd'hui. Il est intéressant de constater que ces défis sont également ceux auxquels sont confrontées les instances du football suisse. Les déplacements de supporters pouvant donner lieu à des actes violents ou de vandalisme sont toujours à l'agenda des commissions cantonales de coordination des différentes polices et des transports. Et plusieurs clubs importants et historiques comme Grasshopper, Lugano ou le Lausanne-Sport ont vu l'arrivée de propriétaires étrangers.

L'histoire du temps présent, la mise en lumière du rôle de l'Etat et l'analyse de processus tels que la professionnalisation des structures sportives ou encore leur institutionnalisation offrent des clés de lecture dont l'intérêt réside dans la compréhension de la construction de ces nouveaux champs, caractérisés par des frontières dont la perméabilité rend le décryptage des enjeux parfois difficile. ■